

# A côté de la plaque

J-N C



« Dans cette salle le 9 Septembre 1899 le tribunal militaire condamna pour la seconde fois le capitaine Alfred Dreyfus ».

Le texte de la plaque apposée à l'entrée de la « Salle Dreyfus », est pour le moins étrange qui n'évoque pas l'innocence du condamné.

Pierre le Bourbouac'h raconte l'histoire de cette formulation.

Jean-Noël Cloarec précise en note.

Au temps où le lycée de l'Avenue Janvier s'appelait encore « lycée de garçons de Rennes », c'est-à-dire avant les années 1960, la vie de l'établissement devait beaucoup au dynamique collègue d'Histoire-Géo, Charles Lecomte, qui y animait déjà un Ciné-Club<sup>1</sup>.

Ce souriant collègue, autant érudit que disert, précédait régulièrement ses interventions d'un encourageant : « Rassurez-vous : je serai bref ». Porte dès lors ouverte à tous les développements.

En 1968, quand s'ouvrit le nouveau lycée du Boulevard de Vitré, emportant avec toutes les classes prépas jusqu'au nom de notre vieux bahut, celui-ci dut se chercher un nouveau nom, Charles Lecomte naturellement animait le groupe de réflexion chargé d'y pourvoir.

La liste s'allongeait de toutes les célébrités rennaises – ou supposées telles – qui pouvaient y prétendre. On y vit même figurer le considérable Bigot de Préameneu, lequel néanmoins ne fut pas retenu. Dommage ! « Lycée Bigot de Préameneu », ça sonnait bien. Lecomte avait plaidé avec chaleur pour l'adoption du nom Emile-Zola. Il y tenait beaucoup, mais c'était aussi une petite revanche sur le Rectorat.

Quelques années plus tôt en effet, quand il fut question d'aménager en salle de sports la « salle des fêtes » où s'était tenu le second procès Dreyfus, Lecomte lança l'idée d'y apposer une plaque rappelant ce souvenir historique<sup>2</sup>. Il en rédigea lui même le libellé qui reçut l'approbation de tous. « C'est dans cette salle que le capitaine Dreyfus fut jugé pour la seconde fois, le 9 septembre 1899, et, par un déni de justice, se vit de nouveau condamner ».

Mais le Rectorat d'alors, à qui fut soumis le projet, fit sèchement savoir à Lecomte qu'il lui paraissait inopportun « vu le caractère polémique d'un tel libellé » de réveiller ainsi des passions mal éteintes. La décision de 1971 était aussi sa façon à lui – juste retour des choses – de lancer contre la plaque retenue son implacable « j'accuse ».

Pierre Le Bourbouac'h

<sup>1</sup> Pascal Ory a relaté le changement de nom dans un chapitre plein de saveur, (« Histoire du lycée sans nom, et de ce qui ce qui s'en suivit. ») de notre ouvrage « Zola, le lycée de Rennes dans l'histoire » (Apogée 2003)). Il rappelle que « Charles Lecomte, professeur d'histoire au lycée depuis 1937, tribun de la vieille SFIO, mémoire vivante de la vie politique rennaise enlèvera la décision en se faisant avec éloquence l'avocat d'Emile Zola ».

<sup>2</sup> Jos Pennec et moi avions de très bonnes relations avec Charles (« en deux mots, car je serai bref... »).

Il nous avait raconté la belle ambiance qui avait régné entre ses grands-parents !

Le grand-père, greffier militaire soutenait, bien entendu, l'état-major, alors que la grand-mère, protestante et de plus alsacienne, était persuadée de l'innocence de son compatriote. Pendant plus d'une année, ils n'avaient communiqué que par des billets !

Charles Lecomte avait donc aussi des raisons personnelles d'être touché par le procès Dreyfus !

J-N C